

Déclaration de la délégation du CANADA

FRENCH
Original: ENGLISH
FRENCH

Conférence d'examen sur la mise en œuvre des engagements de l'OSCE
Dimension humaine
Session 8
Varsovie, le 6 octobre 2010

Yves Beaulieu
Délégation du Canada

ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE HOMMES ET FEMMES

Merci.

Pour le Canada, l'égalité des sexes est un élément essentiel au progrès des droits de la personne, au développement démocratique, et à la paix et à la sécurité durables. Pour que les sociétés puissent se développer équitablement et durablement, les femmes doivent pouvoir jouer un rôle de partenaires et de décideuses à part entière, et bénéficier de façon égale du développement de leurs sociétés respectives. Le Canada reconnaît également que pour porter leurs fruits, les efforts visant à promouvoir l'égalité des sexes doivent refléter la diversité qui existe à la fois entre les hommes et les femmes, mais aussi parmi les hommes et parmi les femmes, compte tenu, mais pas uniquement, de facteurs aussi divers que les variables sociales, économiques et démographiques et celles qui sont liées à l'origine raciale et ethnique, la confession religieuse, le niveau de revenu ou l'âge.

Le gouvernement du Canada défend l'égalité entre les sexes en finançant l'éducation postsecondaire des femmes et des hommes. Depuis quelques dizaines d'années, le niveau d'éducation des Canadiennes a formidablement progressé, notamment le niveau d'éducation postsecondaire. La proportion de femmes âgées de 25 à 64 ans qui ont terminé des études postsecondaires est passée de 51 % en 1999 à 62% en 2009.

La présence des femmes dans des professions traditionnellement dominées par les hommes a également augmenté, par exemple dans les métiers des affaires, de la finance et du droit. On peut attribuer ces avancées, au moins en partie, à l'engagement du Canada à atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes, et à la mise en œuvre de politiques et de programmes gouvernementaux efficaces. Pour poursuivre ces avancées, la pratique de l'analyse comparative entre les sexes a été définie dans un cadre de mise en œuvre et de responsabilisation consécutif à la création et à la présentation d'un nouveau plan d'action national.

La présence accrue des femmes, en particulier des jeunes femmes, dans la main-d'œuvre rémunérée est l'une des tendances les plus significatives enregistrées au Canada depuis quelques décennies. Cette avancée est largement due à la hausse de leur niveau de scolarité. Globalement, les taux d'emploi et d'activité des femmes sont les plus hauts des pays du G7 et convergent vers ceux des hommes. En 2009, les femmes représentaient presque la moitié de la population active canadienne, soit 47 %, et 82,2 % des femmes de 25 à 54 ans faisaient partie de la population active.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à éliminer les inégalités salariales entre hommes et femmes dans le secteur sous réglementation fédérale. La parité salariale permet d'atteindre l'équité sur le lieu de travail en assurant que les femmes et les hommes reçoivent le même salaire pour un travail d'égale valeur. Nous avons un Programme d'équité en

matière d'emploi qui vise à supprimer les obstacles à l'emploi et à améliorer l'accès et la représentation dans toutes les professions et à tous les niveaux pour les membres des groupes désignés définis dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, dont les femmes. Ce programme vise également à instaurer un climat d'équité dans les organisations.

L'une des priorités du Canada en matière de droits de la personne est l'élimination de la violence faite aux femmes. Dans le monde entier, des gouvernements s'unissent pour lutter de façon concertée contre ce fléau, notamment par l'engagement actif d'institutions nationales vouées à la promotion de l'égalité hommes-femmes et par des partenariats avec des organisations non gouvernementales qui défendent l'égalité entre les hommes et les femmes. Certes, il reste encore beaucoup à faire.

Le Canada est un défenseur de longue date de l'intégration d'une perspective tenant compte de la spécificité des sexes, aussi appelée intégration de la dimension de genre, dans le contexte de l'aide humanitaire, des conflits armés et de la consolidation de la paix. Nous avons fait la preuve de cet engagement par les actions que nous avons menées dans le cadre des travaux de la Cour pénale internationale et des poursuites judiciaires pour crimes fondés sur le sexe; dans le cadre de notre mandat au Conseil de sécurité et nos activités de protection des civils; dans le cadre de notre rôle plus récent dans le suivi de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU relative aux femmes, à la paix et à la sécurité; et dans le cadre de notre soutien de la mise en œuvre rigoureuse de la Résolution 1820 qui porte sur la violence sexuelle dans les situations de conflit armé.

Le Canada demeure déterminé à combattre la discrimination et la violence fondées sur le sexe sous toutes ses formes au Canada et dans le monde entier. Au Canada comme dans beaucoup d'autres pays, les ONG et le secteur bénévole jouent un rôle crucial dans la sensibilisation du public et la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Monsieur le Président, nous souhaitons proposer les **recommandations** suivantes dans le contexte de la présente séance et à la veille du Sommet d'Astana :

- Nous encourageons le BIDDH à collaborer avec les États participants afin que les engagements pris au titre du Plan d'action, notamment ceux qui sont liés à l'intégration de la dimension de genre, se traduisent en actes concrets mis en œuvre de façon continue. Nous soutenons aussi les efforts pour améliorer les mécanismes de collecte de données, de contrôle et de rapport, afin de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le suivi des impacts et des effets sur la population.
- Nous exhortons les États participants à présenter davantage de candidatures de femmes qualifiées aux postes de l'OSCE.
- Nous incitons les États participants à accroître le nombre de femmes dans les contingents militaires et policiers envoyés à l'étranger pour des missions ou des opérations de consolidation et de maintien de la paix.

En conclusion, le Canada est d'avis que les questions de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes exigent une attention continue de la part de l'OSCE. Le Canada est résolu à poursuivre les travaux avec ses partenaires pour faire avancer ce programme.

Merci Monsieur le Président.